



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception - 7 MAI 2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le - 7 MAI 2013	N° d'enregistrement F056-13-Polou
--	---	---

1. Intitulé du projet

**Aménagement d'un Parc Résidentiel de Loisirs de 30 emplacements
dans la continuité du camping Le Pré Vert à Saint-Laurent-de-la-Prée (17)**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
35°	Aménagement d'un P.R.L. de 30 emplacements à Saint-Laurent-de-la-Prée (17)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La S.A.R.L. PROSECAMP projette l'aménagement d'un P.R.L. de 30 emplacements dans la continuité Est du camping Le Pré Vert**** à Saint-Laurent-de-la-Prée (17) lequel comporte actuellement 168 emplacements de tentes, caravanec et mobil-homes.

Le projet prévoit la réalisation d'une voirie de desserte raccordée à la Voie Impériale, d'une aire de jeux pour enfants, et de 30 «parcelles» de 300 à 380 m².

Sur les limites Sud et Est du projet, une bande boisée de 15 m de large sera mise en place conformément aux dispositions du P.L.U. de St-Laurent-de-la-Prée qui prévoit la mise en place d'un Espace Boisé Classé (E.B.C.).

4.2 Objectifs du projet

Conformément aux dispositions du P.L.U. de Saint-Laurent-de-la-Prée, le projet vise à l'aménagement d'un P.R.L. dans la continuité du camping existant en zone N1c (secteur affecté aux terrains de camping et de caravanage).

Le projet intégrera également l'implantation de l'E.B.C. prévu au P.L.U. sur les limites extérieures du site. L'objectif est, sur la base d'essences locales et dans la continuité de l'existant, de créer un écran végétal permettant une bonne intégration de l'aménagement dans le paysage.

Au final, le projet permettra la création de 30 emplacements aménagés pour des Habitations Légères de Loisirs (H.L.L.) qui seront destinés à la vente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

En phase de travaux, le projet consistera principalement en : l'aménagement d'une voirie de desserte sur 3 464 m² qui sera accompagnée d'une noue végétale qui assurera la gestion des eaux de ruissellement, l'amenée des réseaux jusqu'aux différents lots, la délimitation des lots par des plantations de haies vives constituées d'essences locales, et la mise en place des H.L.L.

La phase de réalisation intégrera également la plantation des arbres et arbustes qui constitueront l'E.B.C. périphérique au projet.

Le document annexe joint présente la liste des essences recommandées dans le secteur sur la base des préconisations du C.R.E.N.

Au final, le projet sera constitué comme suit :

- voirie : 3 464 m²
- lots : 10 193 m²
- E.B.C. : 4 405 m²
- Aire de jeux : 431 m²
- surface totale : 18 493 m²

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet constituera un Parc Résidentiel de Loisirs avec l'activité classiquement attendue au sein de ce type d'aménagement.

L'entretien du site sera effectué par la S.A.R.L. PROSECAMP qui sera également chargée de faire respecter le règlement interne et notamment le respect des dispositions afférentes à la végétalisation du site (cf. annexe).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre des articles L.214 du code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0. relative aux eaux pluviales) et à évaluation des incidences au titre des articles L.414 du code de l'environnement (Natura 2000).

Le projet est également soumis à permis d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent document est établi dans le cadre de la procédure de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de voiries :	3 464 m ²
Surface des emplacements cessibles :	10 193 m ²
Surface de l'aire de jeux :	431 m ²
Surface de l'E.B.C. :	4 405 m ²
Surface totale :	18 493 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route Impériale
17 450 St-Laurent-de-la-Prée

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 00' 59" O

Lat. 45° 59' 24" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet prend place sur des terres aujourd'hui cultivées de façon intensive (code Corine Biotopes : 82.11 - Grandes cultures)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.L.U. de Saint-Laurent-de-la-Prée arrêté le 23/11/2003.
Zonage au droit du projet : Nlc
Règlement : secteur affecté aux terrains de camping et de caravanage.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Laurent-de-la-Prée
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de St-Laurent-de-la-Prée est couverte par le P.P.R.N. Estuaire de La Charente, Marais d'Yves et Île d'Aix
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites FR5400430 et FR5412025 à 155 m au Sud du projet Sites FR5400429 et FR5410013 à 730 m su Sud-Est du projet Cf. document annexe joint.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des terres agricoles aujourd'hui cultivées. Il induit donc la consommation de 1,85 ha de terres agricoles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet induit une imperméabilisation des sols au droit de la future voie de desserte interne du site. Ceci s'accompagne d'un accroissement des ruissellements vers les prairies humides, canaux et fossés de marais à l'aval du projet. Pour éviter ces effets, une noue végétale sera mise en place afin d'assurer l'infiltration des eaux issues des zones imperméabilisées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va induire une cessation de l'activité agricoles sur son emprise, soit 1,85 ha.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement d'un Parc Résidentiel de Loisirs dans la continuité du camping le Pré Vert à Saint-Laurent-de-la-Prée ne paraît pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact en ce sens où les dossiers réglementairement exigés au titre de la Loi sur l'Eau et de Natura 2000 vont permettre d'évaluer et au besoin de supprimer, atténuer, accompagner voire compenser les effets attendus aux regards des enjeux cruciaux du secteur, à savoir : Natura 2000, les eaux superficielles (zones humides proches et qualité des eaux).

Le P.L.U. de Saint-Laurent-de-la-Prée a, d'autre part, intégré la prise en compte des enjeux paysagers locaux en prévoyant en périphérie du camping existant ainsi que de l'extension prévue, l'implantation d'un Espace Boisé Classé d'une largeur de 15 m. Le maître d'ouvrage du projet a fait le choix de faire appel à un pépiniériste produisant des plants localement et choisi au sein d'une palette végétale régionale. Ces plantations contribueront à gommer les vues proches (depuis la Route Impériale) et lointaines (depuis le marais et la RD137) sur le projet en favorisant sa fusion dans le paysage local. La Route Impériale, bordée d'un rideau d'arbres (peupliers), et le camping existant bordé de plantations (qui seront confortées de façon à répondre aux exigences du P.L.U. en termes d'E.B.C.) gommeront d'ores et déjà les vues lointaines sur le site existant. Au final, le projet ne présente pas d'enjeu tel qu'il nécessiterait la réalisation d'une étude d'impact.

